

Document:-
A/CN.4/273/Rev.1

Ordre du jour provisoire

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1974, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

ORDRE DU JOUR

A sa 1250^e séance, le 6 mai 1974, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Nomination à des sièges devenus vacants (article 11 du statut).
2. Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de la première session.
3. Responsabilité des Etats.
4. Succession d'Etats en matière de traités.
5. Succession d'Etats dans les matières autres que les traités.
6. Clause de la nation la plus favorisée.
7. Question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.
8. Programme de travail à long terme, y compris :
 - a) Examen de la recommandation de l'Assemblée générale tendant à ce que la Commission commence ses travaux sur le droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation [paragraphe 4 de la résolution 3071 (XXVIII) de l'Assemblée générale];
 - b) Examen de la recommandation de l'Assemblée générale tendant à ce que la Commission entreprenne séparément en temps voulu une étude de la question de la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant de l'accomplissement d'activités autres que des faits internationalement illicites [alinéa *c* du paragraphe 3 de la résolution 3071 (XXVIII) de l'Assemblée générale].
9. Organisation des travaux futurs.
10. Coopération avec d'autres organismes.
11. Date et lieu de la vingt-septième session.
12. Questions diverses.